



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE



**Organisation pour
l'alimentation et l'agriculture**

ECE/TIM/2008/7
FO: EFC/08/7
8 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

COMITÉ DU BOIS
Soixante-sixième session
Rome, 21-24 octobre 2008
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS
Trente-quatrième session
Rome, 21-24 octobre 2008

PLAN STRATÉGIQUE

PLAN STRATÉGIQUE DU PROGRAMME DE TRAVAIL INTÉGRÉ CEE/FAO SUR LE BOIS ET LES FORÊTS, 2008-2013

Note du secrétariat

Résumé

La présente note expose le Plan stratégique du programme de travail intégré 2008-2010, tel qu'il a été arrêté par les représentants du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts à la session extraordinaire sur l'Examen et le Plan stratégiques tenue à Genève du 28 au 30 avril 2008, puis revu et mis ensuite en forme finale par les bureaux communs du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts. Les représentants sont priés d'approuver officiellement, lors de leur réunion conjointe des 23 et 24 octobre 2008, le plan qui figure dans le présent document, comme l'a demandé le Comité du bois à sa session extraordinaire (ECE/TIM/S/2008/6).

I. INTRODUCTION

A. Rappel

1. Le secrétariat a établi un Plan stratégique pour les programmes de travail des périodes 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013, ce qui correspond à la structure de programmation biennale de l'ONU et de la FAO. Le plan, qui a été élaboré après discussion avec les bureaux communs, tient compte des réponses des États membres au questionnaire relatif à l'Examen stratégique et des opinions des parties prenantes ainsi que des auto-évaluations menées par le secrétariat et les équipes de spécialistes CEE/FAO. Ce Plan stratégique pour la période 2008-2013 a été étudié et arrêté à la session extraordinaire tenue du 28 au 30 avril 2008 à Genève, il a ensuite été établi sous sa forme finale par les bureaux communs et il est soumis pour adoption à la session commune que le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO tiendront les 23 et 24 octobre 2008 à Rome.

B. Objectif et stratégie

2. L'objectif décrit en quelques mots les buts généraux du programme intégré. La stratégie explique comment l'objectif sera atteint.

C. Activités et structure

3. Les domaines d'activité et les éléments de programme à exécuter au cours de la période 2008-2013 font partie intégrante du Plan et définissent le contenu des programmes de travail pour 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013. Étant donné que l'on ne connaît pas le montant des fonds extrabudgétaires dont on disposera, certains éléments de programme pour lesquels il n'y a pas encore de financement ou pour lesquels le financement est insuffisant sont indiqués par un astérisque (*). Ils ne pourront être exécutés que si des ressources extrabudgétaires leur sont affectées.

D. Ressources

4. Cette section indique la manière dont les ressources en personnel disponibles devraient être réparties entre les différentes activités prévues pour exécuter le plan convenu. L'exécution des activités qui correspondent aux éléments de programme marqués d'un astérisque dans l'aperçu des activités qui précède exigera un financement extrabudgétaire.

E. Collaboration

5. Le programme de travail intégré est exécuté par le personnel de la CEE et de la FAO à Genève agissant en collaboration très étroite et donc en synergie avec le personnel du Département des forêts de la FAO qui travaille à partir de Rome, d'Ankara et de Budapest. Son exécution se poursuivra avec la collaboration étroite de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (MCPFE). Il sera étroitement lié à la stratégie forestière de la FAO et au programme de travail de la MCPFE qui est en cours d'élaboration.

6. Une coopération étroite devrait aussi s'instaurer avec d'autres partenaires comme les autres divisions de la CEE, la Commission européenne (principalement les Directions générales entreprises, agriculture, environnement, transport et énergie ainsi qu'Eurostat, le Centre commun de recherche et l'Agence européenne pour l'environnement) et le Forum des Nations Unies sur les forêts. Une relation de partenariat conduisant à l'échange d'informations est régulièrement maintenue avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Le programme de travail intégré sera également exécuté en coopération avec les programmes existants dans d'autres régions, notamment ceux des autres commissions régionales des forêts de la FAO.

7. Les partenariats existant au niveau opérationnel avec d'autres organismes de l'ONU et des organisations internationales, des universités, les milieux de la recherche et le secteur privé sont poursuivis. Ils permettent au secrétariat d'exploiter tout le potentiel du programme de travail intégré du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts.

F. Gouvernance

8. Cette section décrit les rôles respectifs des organes principaux, des organes subsidiaires, des équipes de spécialistes et des bureaux, ainsi que les mandats des organes permanents et des équipes de spécialistes. Les propositions visant à modifier les attributions du Comité du bois de la CEE, du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts et des équipes de spécialistes seront soumises pour information et décision au Comité exécutif de la CEE. Le mandat révisé du Comité du bois devrait alors être approuvé par la Commission économique pour l'Europe à sa session de 2009. La session extraordinaire a approuvé les mandats de toutes les équipes de spécialistes lorsqu'elle a arrêté le programme.

9. La session extraordinaire a été l'occasion d'étudier le projet de plan stratégique sous tous ses aspects, de le modifier au besoin et d'approuver une version finale qui, après avoir été examinée par les bureaux communs, sera transmise pour adoption à la session conjointe du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts, pendant la Semaine européenne des forêts, en octobre 2008.

G. Faits nouveaux intervenus depuis la session extraordinaire

10. La session extraordinaire a laissé le débat ouvert sur un certain nombre de points, notamment les activités de la CEE et de la FAO relatives aux changements climatiques. Les bureaux communs les ont examinés le 3 juillet 2008. Ils ont proposé en particulier que le secrétariat et les équipes de spécialistes existantes donnent la priorité dans leurs travaux aux activités relatives aux changements climatiques, sans constituer d'équipe indépendante spécialement chargée des forêts et du changement climatique. La version du Plan stratégique qui suit qui a été distribuée aux chefs de délégation correspond à celle que les bureaux ont adoptée.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL INTÉGRÉ SUR LE BOIS ET LES FORÊTS DU COMITÉ DU BOIS DE LA CEE ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS DE LA FAO POUR LA PÉRIODE 2008-2013

A. Objectif et stratégie

Objectif

11. Renforcer le secteur des forêts et la contribution qu'il apporte au développement durable de toute la région de la CEE.

Stratégie

12. Le sous-programme relève de la responsabilité¹ de la Division du commerce et du bois (Section du bois). Il aura pour objectif de mettre au point et d'appliquer des outils d'analyse et de surveillance des politiques et des initiatives engagées sur le terrain, de recueillir, de valider et de diffuser des informations et des analyses, et d'encourager l'échange de données d'expérience et de témoignages sur les bonnes pratiques ainsi que l'évaluation conjointe des progrès accomplis. Le programme fournit un point de départ pour l'examen des sujets d'actualité, compte notamment tenu de l'évolution des politiques, notamment en matière de changements climatiques et de bioénergie. Il tend à favoriser le rôle d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements que jouent les forêts.

13. Le programme préconise une gestion durable des forêts ainsi que l'utilisation rationnelle et légale des produits de la forêt, comme matière première et comme source d'énergie, ainsi que des services forestiers, sur la base des politiques et des institutions appropriées. Les priorités retenues pour la période 2010-2011 correspondent aux conclusions de la cinquième Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe qui, dans les résolutions de Varsovie, a mis l'accent sur «les forêts, le bois et l'énergie» et sur la coordination intersectorielle, y compris entre «les forêts et l'eau». Ces points ont été soulignés dans les conclusions de l'Examen stratégique de la période 2007-2008, qui insiste particulièrement sur les changements climatiques, la bioénergie et la mobilisation des ressources en bois. L'importance de la gestion durable des forêts, des politiques et des institutions sectorielles, des marchés des produits forestiers et de la coopération intersectorielle a été réaffirmée.

14. Tous les pays bénéficieront de la coopération internationale grâce au sous-programme mais celui-ci fera une place particulière aux pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-est, du Caucase, d'Asie centrale et de la région méditerranéenne, afin de mettre en œuvre une gestion durable des forêts grâce au renforcement des capacités et de promouvoir la participation de ces pays aux activités internationales organisées dans la région.

¹ Voir le sous-programme 7 sur le bois et les forêts de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le programme de travail intégré du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO.

15. Conformément à la stratégie retenue pour l'exécution du sous-programme, la CEE travaillera en coopération avec la FAO et la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe et apportera une contribution régionale au Forum des Nations Unies sur les forêts et au Comité des forêts (COFO) de la FAO.

16. Pour soutenir une gestion des forêts, y compris l'utilisation des produits du bois et des produits forestiers, qui soit viable aux plans écologique, économique et social, il importe de préserver l'équilibre entre ces trois plans sur la base d'un consensus ferme entre parties prenantes quant aux buts et aux méthodes, et de veiller à ce que la stratégie soit bien intégrée au cadre politique régissant d'autres secteurs (au nom de la conception intersectorielle). S'il est vrai que la gestion durable des forêts relève essentiellement de la souveraineté nationale, la coopération régionale, internationale et interrégionale pourra, avec l'appui du sous-programme «Bois et foresterie» et de ses partenaires, concourir à l'élaboration et à la diffusion de notions et d'informations, au partage des données d'expérience et à la mise au point de mesures normalisées (indicateurs).

B. Activités et structure

Domaines d'activité

17. Le programme intégré comprend cinq domaines d'activité:

- a) Domaine d'activité 1: Marchés et statistiques;
- b) Domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières;
- c) Domaine d'activité 3: Perspectives du secteur forestier;
- d) Domaine d'activité 4: Aspects sociaux et culturels;
- e) Domaine d'activité 5: Questions de politique générale et questions intersectorielles.

18. Les activités de chaque domaine d'activité pendant la période 2008-2013 seront axées sur les points suivants:

a) Domaine d'activité 1: Marchés et statistiques

19. La CEE et la FAO suivent et analysent l'évolution des marchés dans la région de la CEE, notamment les faits d'actualité qui ont une incidence sur les politiques forestières, et fournissent aux gouvernements et aux parties prenantes lors des sessions annuelles du Comité du bois un cadre de discussion neutre, pour analyser les faits nouveaux et établir des prévisions à court terme. Afin de servir de base à ces travaux et à d'autres activités, des statistiques complètes sur la production, les échanges et les prix des produits forestiers sont recueillies, validées, analysées et diffusées. Les activités de collecte de données sont coordonnées par le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques du secteur forestier. La CEE et la FAO, de concert avec leurs partenaires, renforcent les capacités des pays d'Europe centrale et orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale en matière de commercialisation des produits forestiers et de travail statistique dans ce domaine.

b) Domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières

20. La CEE/FAO suit tous les aspects relatifs aux forêts et aux ressources forestières ainsi que leurs fonctions et services dans la région et communique des informations sur l'état des forêts dans la région de la CEE. Elle fournit les contributions régionales pour les évaluations des ressources forestières de 2010 et 2015. La Section du bois collabore avec des partenaires dans les pays, des organisations internationales et les milieux scientifiques afin de recueillir des informations conformément aux normes et règles convenues, d'améliorer la qualité des informations, notamment en veillant à ce qu'elles soient comparables au plan international, et en stockant, en diffusant et en analysant les informations, et en aidant les pays à renforcer leurs capacités dans ce domaine. De plus en plus, les informations sont structurées en fonction d'ensembles de critères et d'indicateurs de la gestion durable des forêts acceptés au niveau international.

c) Domaine d'activité 3: Perspectives du secteur forestier

21. La CEE/FAO analyse l'évolution structurelle du secteur et produit des études des perspectives à long terme de l'offre et de la demande de bois et d'autres biens et services forestiers, y compris des études portant sur des questions d'actualité, à l'intention des responsables, des analystes, de la société civile et des décideurs du secteur privé. Au cours de la période 2008-2013, la tâche essentielle consistera à mettre à jour l'analyse de 2005 (Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe (EFSOS)) pour tenir compte des faits nouveaux concernant la bioénergie et les changements climatiques, notamment des interactions entre ces faits et les perspectives des industries utilisant le bois. L'offre potentielle de bois sera analysée ainsi que les facteurs liés à la mobilisation des ressources en bois.

d) Domaine d'activité 4: Aspects sociaux et culturels

22. La CEE/FAO traite les questions liées à la composante sociale et culturelle de la gestion durable des forêts, essentiellement en facilitant l'établissement de réseaux et la coopération, en échangeant des informations sur les meilleures pratiques et en aidant les réseaux à communiquer au plus haut niveau. Ces travaux portent sur les domaines de la santé et de la sécurité, ainsi que sur celui de l'engagement et de la formation des travailleurs forestiers, et permettent de suivre l'évolution de la place attribuée aux femmes dans la foresterie. Ils sont menés principalement par le Réseau commun d'experts FAO/CEE/OIT chargé de mettre en œuvre la gestion viable des forêts.

e) Domaine d'activité 5: Questions de politique générale et questions intersectorielles

23. La CEE/FAO mène des activités dans le domaine des politiques et institutions forestières, y compris le suivi de l'évolution, l'analyse des tendances et le renforcement des capacités. La collecte, l'échange et la diffusion d'informations a lieu par l'intermédiaire du Groupe de travail intersecrétariats sur le suivi des politiques et des institutions financières. Ce domaine d'activité couvre aussi des travaux intersectoriels plus larges, par exemple sur les incendies de forêt et les questions relatives aux changements climatiques. Des forums de politique générale sont organisés sur des questions d'actualité importantes, au besoin en coopération avec la

Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (MCPFE). Le fonctionnement et l'extension des activités intersectorielles relèvent aussi de ce domaine d'activité dont les travaux sont constamment développés, par exemple avec les services de la CEE responsables de l'énergie, de l'environnement et de l'eau. Les questions importantes sont systématiquement abordées de manière intersectorielle et les travaux intersectoriels demandant à être renforcés sont développés lorsqu'il y a lieu. Ce domaine d'activité couvre aussi la contribution de la CEE/FAO au dialogue mondial sur les politiques forestières, notamment les activités du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Comité des forêts de la FAO.

C. Éléments de programme

24. Les principales activités menées dans chaque domaine sont énumérées ci-après. L'astérisque (*) indique que des ressources extrabudgétaires sont nécessaires. Les équipes de spécialistes qui interviennent dans ces différents domaines sont indiquées plus bas, au paragraphe 25 de la section II.D.

Domaine d'activité 1: Marchés et statistiques	
Éléments de programme	
1.1	Collecte, validation et diffusion de statistiques sur la production, les échanges, la consommation et les prix des produits forestiers
1.2	Analyse des marchés des produits forestiers, en particulier des aspects d'actualité ou ayant une incidence sur les politiques forestières, y compris la revue annuelle des marchés et des produits forestiers et les discussions annuelles du Comité du bois
1.3	Activités de renforcement des capacités pour la commercialisation des produits forestiers dans le but de mettre en œuvre une gestion durable des forêts*
1.4	Suivi et analyse des marchés et des politiques des produits forestiers certifiés, y compris les marchés publics et la construction écologique
1.5	Collecte et diffusion de statistiques sur les incendies de forêt
Domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières	
Éléments de programme	
2.1	Collecte, validation et diffusion d'informations conformément aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts
2.2	Contribution régionale à l'évaluation des ressources forestières de la FAO pour 2010
2.3	Mise en œuvre de la gestion durable des forêts avec aide pour la création de systèmes nationaux de surveillance des forêts*
2.4	Amélioration des informations sur les types de forêt
2.5	Établissement de rapports sur l'état des forêts dans la région de la CEE et analyse de la situation
2.6	Suivi et analyse de la propriété forestière et foncière

Domaine d'activité 3: Perspectives du secteur forestier	
Éléments de programme	
3.1	Élaboration d'études sur les perspectives du secteur forestier en Europe
3.2	Contribution aux rapports de la FAO sur l'état des forêts dans le monde
3.3	Analyse des questions relatives aux changements climatiques qui intéressent le secteur forestier
3.4	Analyse des questions liées à l'énergie, y compris la demande et l'offre d'énergie provenant du bois
3.5	Collecte, validation et diffusion d'informations et analyse des quantités de bois disponibles et de l'offre potentielle de bois
Domaine d'activité 4: Aspects sociaux et culturels	
Éléments de programme	
4.1	Mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt par la promotion de la sécurité et de l'hygiène du travail
4.2	Mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt par la promotion des meilleures pratiques d'éducation et de formation dans le domaine de la foresterie
4.3	Suivi des tendances en ce qui concerne la place occupée par les femmes dans la foresterie
4.4	Mise en œuvre d'une gestion durable des forêts par la promotion des meilleures pratiques dans le domaine de la sous-traitance forestière
Domaine d'activité 5: Questions de politique générale et questions intersectorielles	
Éléments de programme	
5.1	Contribution au dialogue mondial sur les forêts
5.2	Examen des faits survenus récemment en ce qui concerne les politiques, la législation et les institutions du secteur des forêts, y compris les programmes nationaux pour les forêts
5.3	Analyse des faits survenus récemment en matière de politiques, de législations et d'institutions dans le secteur forestier, y compris les interactions avec d'autres secteurs
5.4	Mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt par un renforcement des capacités en matière de politiques et d'institutions forestières*
5.5	Organisation de forums de politique générale sur de grandes questions d'actualité
5.6	Échange d'informations sur l'amélioration de la gestion des incendies de forêt
5.7	Amélioration des échanges et des communications aux niveaux sectoriel et intersectoriel
5.8	Établissement de profils par pays pour les forêts et les produits forestiers*

D. Équipes de spécialistes CEE/FAO

25. Les équipes de spécialistes suivantes seront actives au cours de la période 2008-2010, avec éventuelle prolongation jusqu'en 2013:

		Domaine(s) d'activité	Élément(s) de programme
1.	Équipe de spécialistes des marchés et de la commercialisation des produits forestiers	1	1.1, 1.2, 1.3, 1.4
2.	Équipe de spécialistes de la surveillance de la gestion durable des forêts	2.5	2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 5.2, 5.3
3.	Équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe orientale et en Asie centrale	5	5.2, 5.3, 5.4, 5.7, 5.8
4.	Équipe de spécialistes des incendies de forêt	5	5.6
5.	Équipe de spécialistes de la communication dans le secteur forestier	5	5.7 (le programme dans son ensemble)
6.	Réseau mixte d'experts FAO/CEE/OIT de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts	4	4.1, 4.2, 4.4
7.	Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier	3	3.1, 3.4, 3.5

E. Processus intergouvernementaux, communication et administration

26. En plus des activités qui ont été indiquées plus haut à la section II.B (par. 17 à 23), le secrétariat doit fournir un certain nombre de services indispensables à l'exécution du programme mais qui ne sont pas liés à un domaine d'activité ou à un élément de programme particulier. Ces activités sont les suivantes:

Service des organes intergouvernementaux de la CEE et de la FAO	Préparation et service des sessions du Comité du bois de la CEE, de la Commission européenne des forêts de la FAO, du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts et des bureaux communs du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO
Communication	Élaboration et publication d'ouvrages et de documents, de bulletins d'information, de communiqués de presse, etc., et maintien à jour du site Web
Administration, gestion, contribution aux activités générales de la CEE et de la FAO, etc.	Réflexion stratégique aux niveaux du programme pour la CEE et la FAO, budgétisation du programme et notification des résultats aux sièges de l'ONU et de la FAO, évaluations du programme, perfectionnement du personnel et collecte de fonds ainsi qu'administration et gestion courantes

III. RESSOURCES

27. Le programme intégré est formé d'un ensemble d'activités qui sont exécutées par les pays eux-mêmes, par les organisations partenaires, par le Département des forêts de la FAO (siège de la FAO à Rome et bureaux sous-régionaux à Budapest et Ankara) et par la Section du bois CEE/FAO à Genève. Le présent document n'aborde pas la question de l'affectation des ressources par les pays ou les partenaires, dont chacun suit un processus autonome qui lui est propre. Certains éléments de programme ne seront exécutés que si des crédits extrabudgétaires peuvent être obtenus.

28. Le tableau suivant indique, en pourcentage, quelle pourrait être la répartition par domaine d'activité des ressources qui devraient être inscrites au budget ordinaire pour la période 2008-2013 (représentant 5 postes d'administrateur, dont 1 financé par la FAO, et 4,5 postes d'agent des services généraux, dont 1,5 financé par la FAO).

29. Le tableau ne tient pas compte des ressources extrabudgétaires qui pourraient devenir disponibles (consultants, experts associés ou détachés, stagiaires) ni des ressources fournies par la FAO à Rome, Budapest et Ankara, par d'autres unités du secrétariat de la CEE, par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) (par exemple les services de réunion et de traduction ou les bureaux) ou par d'autres pays ou organisations partenaires.

Domaine d'activité	Sujet	Observations	Pourcentage
1.	Marchés et statistiques		18
2.	Évaluation des ressources forestières		18
3.	Perspectives du secteur financier		10
4.	Aspects sociaux et culturels de la foresterie	La contribution du secrétariat à ces domaines d'activité est très limitée car l'essentiel du travail est mené par les équipes de spécialistes	3
5.	Questions de politique générale et questions intersectorielles		18
	Processus intergouvernementaux	Voir description ci-dessus (II.E)	10
	Communication	Voir description ci-dessus (II.E)	6
	Administration, gestion, contribution aux activités générales de la CEE et de la FAO	Voir description ci-dessus (II.E)	17
	Total		100

IV. GOUVERNANCE

A. Organes intergouvernementaux

30. La gouvernance des activités du programme est assurée officiellement par les deux organes dont il relève, à savoir le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, responsables en dernier ressort de son exécution. Le premier se réunit une fois par an, la seconde tous les deux ans (2008, 2010, 2012). Tous les quatre ans, le Comité et la Commission tiennent une réunion conjointe (2008, 2012). Le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques se réunit tous les ans.

31. Les mandats du Comité du bois de la CEE, du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques et celui de la Commission européenne des forêts sont joints au présent document (voir l'annexe).

B. Bureaux communs du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO

32. Les bureaux communs du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts sont chargés de contrôler l'exécution du programme de travail et de donner des directives si la situation l'exige. Ils sont habilités à prendre des décisions sur des questions opérationnelles entre les sessions des organes dont ils relèvent. Ils se réunissent au moins une fois par an. Les présidents du Groupe de travail et du Comité d'experts mixte FAO/CEE/OIT participent à ces réunions, de même qu'un représentant de l'Unité de liaison de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (MCPFE). Les bureaux tiennent des réunions conjointes, selon les besoins, avec le Comité de coordination générale de la MCPFE, partenaire essentiel, afin de profiter au maximum des synergies possibles.

C. Équipes de spécialistes

33. Les équipes de spécialistes sont mandatées par le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO, qui approuvent leurs mandats. Elles peuvent guider les travaux du secrétariat dans les différents domaines d'activité, constituent un moyen de cultiver les relations avec les experts au niveau national, et ont chacune leurs résultats propres. Tous les pays peuvent y nommer des membres. Leurs responsables sont élus à la première réunion de leur l'équipe. Des directives concernant leur fonctionnement ont été publiées par la CEE sous le titre «Directives révisées aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE (ECE/EX/2)». Les équipes font rapport aux bureaux communs ou au Groupe de travail CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques des forêts, et utilisent pour ce faire le formulaire convenu (voir l'annexe).

**D. Stratégie de la FAO et de la CEE en matière d'activités forestières
en Europe orientale et en Asie centrale**

34. Des directives pour les travaux de l'Équipe de spécialistes de la politique forestière en Europe orientale et en Asie centrale ainsi que pour les activités de renforcement des capacités dans ces pays, émanant de tous les services de la FAO, de la CEE et d'autres partenaires, sont rassemblées dans un document de la FAO et de la CEE sur la stratégie des activités forestières en Europe orientale et en Asie centrale (*FAO and UNECE Strategy for Forestry Activities in Eastern Europe and Central Asia* (disponible en ligne à l'adresse: <http://www.unece.org/trade/timber/WA5/eecca-strategy-2007.pdf>)). Cette stratégie pour la période 2007-2013 a été approuvée par les organes principaux. C'est un document de travail qui est constamment remis à jour pour suivre l'évolution des priorités.

Annexe

Mandats

I. MANDAT DU COMITÉ DU BOIS DE LA CEE

1. Le Comité du bois, en tant que Comité sectoriel de la CEE, constitue une enceinte de coopération et de consultation pour ses pays membres. Son objectif est de renforcer le secteur des forêts et assurer la contribution de ce secteur au développement durable dans toute la région de la CEE par des activités de surveillance, d'analyse et de renforcement des capacités et en offrant un lieu de discussion, compte tenu de l'évolution des politiques, notamment en ce qui concerne les changements climatiques et la bioénergie. Le Comité s'intéresse principalement à l'utilisation rationnelle et légale des produits de la forêt en tant que matière première ou source d'énergie, et aux services forestiers.

2. Le Comité du bois fournit, dans le contexte du développement durable, aux pays membres les informations et les services dont ils ont besoin pour élaborer leurs politiques et leurs décisions concernant leurs forêts et leur secteur forestier, y compris le commerce et l'utilisation des produits forestiers («le secteur») et formule, s'il y a lieu, des recommandations à l'intention des gouvernements membres et des organisations intéressées. À cette fin:

a) Il réalise, avec la participation active des pays membres, des analyses à court, à moyen et à long terme des évolutions du secteur et de celles qui ont un impact sur ce dernier, notamment de celles qui offrent la possibilité de faciliter le commerce international et de mieux protéger l'environnement;

b) Pour étayer ces analyses, il recueille, enregistre et diffuse des statistiques et d'autres informations relatives au secteur et mène des activités en vue d'améliorer leur qualité et leur comparabilité;

c) Il fournit un cadre pour la coopération, par exemple en organisant des séminaires, des ateliers et des réunions ad hoc et en constituant pour des durées limitées des groupes spéciaux, afin que les gouvernements et les autres institutions des pays membres puissent procéder à l'échange d'informations économiques, environnementales et techniques qui est nécessaire pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques menant au développement durable du secteur et à la protection de l'environnement dans leurs pays respectifs;

d) Il exécute les tâches jugées prioritaires par la Commission ou le Comité, notamment en facilitant la coopération au niveau sous-régional et les activités visant à aider les économies des pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de la région méditerranéenne;

e) Il doit également revoir régulièrement sa structure et ses priorités et coopérer avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales actives dans le secteur, en particulier avec la FAO et sa Commission européenne des forêts, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (MCPFE), de manière à assurer leur complémentarité et à éviter les doubles emplois et ainsi à

optimiser l'utilisation des ressources. Son programme de travail est pleinement intégré à celui de la Commission européenne des forêts.

3. Le programme de travail intégré du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts comprend cinq domaines d'activité:

- a) Marchés et statistiques;
- b) Évaluation des ressources forestières;
- c) Études sur les perspectives du secteur forestier;
- d) Aspects sociaux et culturels;
- e) Questions de politique générale et questions intersectorielles.

II. MANDAT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS DE LA FAO

Nom	Commission européenne des forêts (FO-726) (1) (art. VI-1 de la Constitution)
Origine	Créée par la Conférence à sa troisième session (1947) sur recommandation de la Conférence de la FAO sur la foresterie tenue à Mariánské-Lázně (Tchécoslovaquie) en 1947.
Objet	Fournir des conseils au sujet de la formulation de la politique forestière et en examiner et en coordonner l'application au niveau régional, échanger des informations et, généralement, par l'intermédiaire d'organes subsidiaires spéciaux, donner des conseils au sujet des pratiques et des actions appropriées concernant les problèmes techniques et économiques, et formuler des recommandations à leur sujet.
Première session	Juillet 1948
Composition	La participation à la Commission est ouverte à tous les États membres et membres associés dont le territoire se situe, en totalité ou en partie, dans la région européenne ou qui sont responsables des relations internationales d'un territoire non autonome de cette région. La participation de la Commission est ouverte aux États qui remplissent les conditions requises et qui ont fait part au Directeur général de leur souhait de devenir membre.

Composition actuelle (mars 2008)	Albanie Allemagne Autriche Bélarus Belgique Bulgarie Chypre Danemark Espagne Ex-République yougoslave de Macédoine Estonie Fédération de Russie	Finlande France Grèce Hongrie Irlande Islande Israël Italie Lettonie Lituanie Luxembourg Malte Norvège Pays-Bas	Pologne Portugal République tchèque Roumanie Royaume-Uni Slovaquie Slovénie Suède Suisse Turquie Ukraine Communauté européenne
---	--	--	--

III. MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS

1. Le Groupe de travail est un organe subsidiaire du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO et il contribue à la mise en œuvre du programme intégré de ces deux organes. Il se réunit chaque année pour procéder à l'encadrement des domaines d'activité 1, 2 et 3 et d'une partie du domaine d'activité 5 du programme intégré:

Domaine d'activité 1: Marchés et statistiques;

Domaine d'activité 2: Évaluation des ressources forestières;

Domaine d'activité 3: Études sur les perspectives du secteur forestier;

Domaine d'activité 5: Questions de politique générale et questions intersectorielles: suivi et analyse des politiques et des institutions.

2. En particulier, dans le cadre du programme intégré, le Groupe de travail est chargé:

a) De suivre les besoins au niveau international en statistiques et autres informations relatives au secteur de la foresterie, du traitement du bois, des produits forestiers et de l'énergie tirée du bois, et d'élaborer des programmes visant à répondre à ces besoins. Une attention particulière est accordée à l'amélioration de la qualité, des concepts, définitions et méthodologies en vue d'accroître la comparabilité des statistiques et d'autres informations au niveau international;

b) De mettre au point, à la demande des organes dont il relève, des méthodologies pour l'analyse économique du secteur ainsi que des techniques pour la collecte, la validation, l'analyse et la diffusion des informations et des statistiques;

c) De lancer, à la demande des organes dont il relève, des projets spéciaux dans le domaine de l'économie et des statistiques des forêts et des produits forestiers, ainsi que des politiques et institutions concernant les forêts;

d) De collaborer avec d'autres organismes internationaux, notamment la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, Eurostat et la Conférence des statisticiens européens en vue de coordonner les activités et d'éviter tout double emploi inutile.

**ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO DES MARCHÉS ET DE
LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS**

*Référence au Programme de travail intégré: Domaine d'activité 1
Éléments de programme 1.1, 1.2, 1.3, 1.4*

A. OBJECTIFS

Contribuer au développement durable des marchés des produits forestiers dans la région de la CEE:

1. Constituer un cadre de discussion sur la commercialisation des produits forestiers dans la région de la CEE. Contribuer en particulier aux débats annuels du Comité du bois sur le marché et conseiller en conséquence la CEE et la FAO au sujet de l'évolution du marché des produits forestiers;
2. Donner des conseils au secrétariat de la CEE/FAO sur la mise en œuvre du domaine d'activité 1, en mettant l'accent sur les produits et publications et sur la réalisation d'études en fonction des besoins;
3. Fournir une assistance aux pays de la CEE, et en particulier aux pays d'Europe centrale et orientale, en matière de commercialisation par la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations et le renforcement des capacités;
4. Maintenir et développer les réseaux et les instances internationaux de discussion au sujet des marchés et de la commercialisation des produits forestiers.

B. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

1. Contribuer aux débats du Comité du bois sur le marché et aux ateliers sur des thèmes pertinents, notamment l'impact des politiques en matière de bâtiments écologiques sur le marché, la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine de la commercialisation et du commerce des produits forestiers, les politiques d'achats publics, l'énergie provenant du bois, et d'autres thèmes se rapportant au programme de travail.
2. Donner des conseils au sujet de publications et de produits en rapport avec le marché, notamment des conseils d'experts pour la réalisation et l'examen technique de l'étude annuelle du marché des produits forestiers.
3. Participer à une étude sur le marché de l'énergie provenant du bois dans le cadre de l'étude à long terme du secrétariat sur l'énergie du bois.
4. Tenir à jour et développer le site Web sur les questions d'actualité (<http://www.lfpdc.lsu.edu/unece/>) afin de collecter des informations sur la commercialisation des produits forestiers et de les mettre à disposition d'une plus large communauté, ainsi que le site Web consacré à l'enseignement à distance dans le domaine de la commercialisation des produits forestiers (<http://www.unece.org/trade/timber/mis/forest-products-marketing-links.htm>).
5. Tenir à jour et développer la liste de référence sur la commercialisation des produits forestiers et la gestion des entreprises.

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Établi/Approuvé par	Réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Rome, 23 et 24 octobre 2008
Durée	De 2008 à 2010, avec prolongation éventuelle jusqu'à 2013
Méthodes de travail	À déterminer par l'Équipe
Rapport	Une fois par an au Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts
Responsables de l'Équipe	Seront désignés à la première réunion de l'Équipe
Membre du secrétariat responsable	Ed Pepke

**ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO DE LA SURVEILLANCE
DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS**

*Référence au Programme de travail intégré: Domaines d'activité 2 et 5
Éléments de programme 2.1 à 2.6, 5.2 et 5.3*

A. OBJECTIFS

1. Conseiller les secrétariats de la CEE/FAO et de la FAO au sujet de la mise en œuvre des activités relevant des domaines d'activité 2 «Évaluation des ressources forestières» et 5 «Questions de politique générale et questions intersectorielles» au sujet de la collecte, de la validation et de la diffusion d'informations.
2. Contribuer à la coordination des rapports sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts de la Conférence ministérielle et des pays du Processus de Montréal.
3. Appuyer la contribution régionale à l'Évaluation mondiale des ressources forestières.
4. Contribuer au débat stratégique sur la surveillance de la gestion durable des forêts.
5. Renforcer les capacités des pays en matière d'établissement de rapports et appuyer la mise en place de systèmes nationaux de surveillance des forêts.
6. Donner des conseils au sujet du cadre des types de forêts.
7. Contribuer à la coopération institutionnelle en matière de surveillance des forêts.
8. Maintenir et développer les réseaux et les instances internationaux de discussion au sujet des ressources forestières et de la surveillance de la gestion durable des forêts.

B. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

1. Contribution régionale à l'Évaluation mondiale des ressources forestières 2010.
2. Participation à la préparation et à l'examen du prochain rapport sur l'état des forêts en Europe en vue de la Conférence ministérielle d'Oslo, et notamment fournir des conseils en matière d'enquête, de définition, etc., au sujet des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.
3. Renforcement de la capacité des pays qui n'ont pas fourni tous les critères et indicateurs nécessaires pour l'établissement du rapport 2007 sur l'état des forêts en Europe.
4. Conseils concernant la classification des types de forêts.

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Établi/Approuvé par	Réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Rome, 23 et 24 octobre 2008
Durée	De 2008 à 2010, avec prolongation éventuelle jusqu'à 2013
Méthodes de travail	À déterminer par l'Équipe
Rapport	Une fois par an Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts
Responsable de l'Équipe	Sera choisi à la première réunion de l'Équipe
Membre du secrétariat responsable	Roman Michalak

**ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE
EN EUROPE ORIENTALE ET EN ASIE CENTRALE**

*Référence au Programme de travail intégré: Domaine d'activité 5
Éléments de programme 5.2, 5.3, 5.4, 5.7, 5.8*

A. OBJECTIFS

Renforcer l'efficacité des activités internationales visant à apporter un appui et à contribuer au développement durable du secteur forestier dans les pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, notamment grâce aux mesures suivantes:

1. Renforcer la gestion des forêts et la commercialisation des produits forestiers;
2. Renforcer les politiques et les institutions;
3. Améliorer la communication et la gestion des informations forestières;
4. Identifier les nouvelles questions qui se posent et faciliter le dialogue et la discussion au sujet d'aspects importants des politiques générales et des activités intersectorielles;
5. Renforcer l'intégration des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale aux réseaux et instances internationaux en vue de l'examen des questions qui se posent en Europe orientale et en Asie centrale;
6. Conseiller le secrétariat de la CEE/FAO au sujet de la diffusion de ses produits en Europe orientale et en Asie centrale ainsi que des travaux concernant le domaine d'activité 5;
7. Suivre la mise en œuvre de la stratégie de la CEE/FAO pour l'Europe orientale et l'Asie centrale, proposer si nécessaire des révisions, et suivre les activités de la CEE/FAO concernant la gestion durable des forêts.

B. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

L'Équipe identifiera les questions prioritaires dans les pays de la région et encouragera un débat régional transparent au sujet de ces priorités ainsi que des meilleures pratiques pour la réforme des politiques et institutions du secteur. Elle conseillera le secrétariat de la CEE/FAO au sujet de l'application des programmes dans le contexte du programme de travail intégré en mettant l'accent sur les questions de politique générale et les questions institutionnelles. Elle:

1. Guidera la préparation d'une publication sur les politiques et institutions forestières en Europe orientale;
2. Améliorera l'échange d'informations et de données d'expérience entre pays membres au sujet des politiques et institutions forestières;
3. Fera plus largement connaître les informations et les réseaux existants concernant la politique forestière;
4. Encouragera une intégration plus poussée des pays à des réseaux internationaux;
5. Sensibilisera davantage le public des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale aux questions en rapport avec le secteur des forêts et aux questions intersectorielles;
6. Tiendra à jour son site Web.

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Établi/Approuvé par	Réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Rome, 23 et 24 octobre 2008
Durée	De 2008 à 2010, avec prolongation éventuelle jusqu'à 2013
Méthodes de travail	À déterminer par l'Équipe
Rapport	Une fois par an aux réunions communes des bureaux du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO
Responsable de l'Équipe	Sera choisi à la première réunion de l'Équipe
Membre du secrétariat responsable	Volker Sasse (Bureau sous-régional de la FAO pour l'Europe centrale et orientale, Budapest)

ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO DES INCENDIES DE FORÊT

Référence au Programme de travail intégré: Domaine d'activité 5

Élément de programme 5.6

A. OBJECTIFS

1. Promouvoir l'utilisation de méthodes de gestion des incendies de forêt et l'élaboration de politiques en matière d'incendies de forêt qui reposent sur les données scientifiques les plus récentes et qui sont liées aux mécanismes internationaux.
2. Fournir, en étroite coopération et coordination avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, le Groupe consultatif sur les incendies de forêt de la FAO et d'autres partenaires, des indications aux États membres et aux organisations internationales, en particulier au système des Nations Unies, au sujet de la gestion des incendies de forêt et des politiques en matière d'incendies de forêt, en mettant principalement l'accent sur la contribution des spécialistes de la gestion des incendies de forêt pour réduire les conséquences négatives de ces incendies sur le changement climatique comme pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation et d'atténuation des conséquences des changements climatiques sur les régimes des incendies de forêt.
3. Organiser et préparer des séminaires, ateliers et programmes de sensibilisation, et promouvoir un échange permanent d'informations et de données d'expérience entre les spécialistes des incendies de forêt dans les domaines des politiques, de la gestion et de la recherche.
4. Note: Dans le cadre de ce mandat, l'Équipe continuera de s'intéresser aux divers incendies de végétation, y compris dans le secteur agricole ainsi que dans les tourbières/zones humides.

B. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

Suite donnée aux recommandations du Sommet mondial sur les incendies de forêt, en particulier en ce qui concerne la consolidation des réseaux mondiaux et régionaux concernant les incendies de forêt dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes:

1. Appuyer la constitution d'un inventaire mondial des incendies de végétation à partir de données obtenues par télédétection et des rapports nationaux²;
2. Coopérer avec le Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires en vue de l'élaboration d'une composante incendies de forêt dans le cadre de l'Initiative de Rosersberg, destinée à faciliter et à renforcer les mesures prises aux niveaux national et international face aux situations d'urgence environnementale, y compris les incendies de forêt;
3. Poursuivre la publication biannuelle de *International Forest Fire News* (IFFN).

² Diffère de la version approuvée par la session extraordinaire, compte tenu des remarques formulées ultérieurement par le responsable de l'Équipe. La version finale du mandat a été approuvée par les bureaux communs.

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Établi/Approuvé par	Réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Rome, 23 et 24 octobre 2008
Durée	De 2008 à 2010, avec prolongation éventuelle jusqu'à 2013
Méthodes de travail	À déterminer par l'Équipe
Rapport	Une fois par an aux réunions communes des bureaux du Comité du bois de la CEE et de la Commission forestière européenne de la FAO
Responsable de l'Équipe	Sera désigné à la première réunion de l'Équipe
Membre du secrétariat responsable	Pieter van Lierop (FAO)

ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO
RÉSEAU DE LA COMMUNICATION DANS LE SECTEUR FORESTIER

Référence au Programme de travail intégré: Tous domaines d'activité
Élément de programme 5.7

A. OBJECTIFS

Améliorer l'aptitude du secteur des forêts et des produits forestiers à communiquer de manière efficace, au sein du secteur lui-même et vers l'extérieur:

1. En offrant un lieu d'interaction et de coopération internationales dans le domaine de la communication sur les forêts;
2. En élaborant et introduisant des méthodes de communication modernes.

B. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

1. Stratégie européenne de communication sur les forêts.
2. Études actualisées sur la perception du public concernant les forêts, leur gestion et leurs produits.
3. Guide des meilleures pratiques d'éducation pour l'environnement dans le domaine des forêts (pédagogie forestière).
4. Stratégie de communication et suite de la Semaine européenne des forêts 2008 (travail auprès des médias pendant et après la semaine, évaluation des résultats obtenus et des enseignements tirés, meilleure conception des activités futures).
5. Préparation de l'Année internationale des forêts (2011) (activités de sensibilisation dans la région, élaboration des grandes lignes d'une stratégie d'action concertée aux niveaux local, régional et mondial).
6. Contributions au Plan d'action de l'Union européenne en faveur des forêts, en particulier en ce qui concerne l'éducation pour l'environnement en rapport avec les forêts et la Stratégie européenne de communication pour le secteur forestier.
7. Conseils en matière de relations publiques aux bureaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts et à leur secrétariat commun, à l'Équipe de spécialistes des marchés et de la commercialisation des produits forestiers ainsi qu'à d'autres équipes de spécialistes, et à l'Unité de liaison d'Oslo (MCPFE), sur demande.
8. Renforcement des capacités des pays membres du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts en matière de relations publiques à l'occasion d'ateliers et de rencontres thématiques.

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Établi/Approuvé par	Réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Rome, 23 et 24 octobre 2008
Durée	De 2008 à 2010, avec prolongation éventuelle jusqu'à 2013
Méthodes de travail	À déterminer par l'Équipe
Rapport	Une fois par an aux réunions communes des bureaux du Comité du bois de la CEE et de la Commission forestière européenne de la FAO
Responsable de l'Équipe	Sera nommé à la première réunion de l'Équipe
Membre du secrétariat responsable	Kit Prins

ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO
RÉSEAU COMMUN FAO/CEE/BIT D'EXPERTS POUR LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE GESTION ÉCOLOGIQUEMENT VIABLE DES FORÊTS

Référence au Programme de travail intégré: Domaine d'activité 4

Éléments de programme 4.1, 4.2 et 4.4

A. OBJECTIFS

1. Les activités du réseau d'experts sont axées sur la gestion durable des forêts en Europe et en Amérique du Nord, en particulier en ce qui concerne ses aspects sociaux, culturels et environnementaux, sur la base des grands objectifs définis par les organes parents et par la Conférence ministérielle. L'Équipe se limite à un nombre restreint d'activités telles que la formation, la population active du secteur, les forêts privées, la sous-traitance, la sécurité et l'hygiène au travail, et la dimension sociale de la foresterie, c'est-à-dire les ressources humaines.
2. Si tous les pays profitent de la coopération internationale, le réseau d'experts estime que certains pays de la CEI et d'Europe du Sud-Est, visés dans le programme intégré de travail, ont des besoins particuliers.

B. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

1. Échange régulier d'informations et de conseils au sujet des meilleures pratiques forestières et du transfert de technologie, et utilisation de nouvelles technologies de l'information et de nouveaux systèmes de communication.
2. Organisation de séminaires et d'ateliers internationaux, principalement destinés à des spécialistes et à des praticiens du secteur de la forêt.
3. Normes de qualité et analyse.
En particulier:
 1. Deuxième Conférence internationale des centres de formation aux métiers de la forêt, Lyss (Suisse), novembre 2008.
 2. Certificat européen de qualification des opérations forestières (programme de l'Union européenne).
 3. Qualité et formation: normes communes de référence de qualité pour les centres de formation aux métiers de la forêt (programme de l'Union européenne).
 4. Généralisation de l'utilisation de produits de formation pour la sécurité et la formation.
 5. Contribution, avec le Réseau européen d'entrepreneurs forestiers, au programme de formation EFACT.
 6. Base de données sur le Web, comportant des exemples concrets des meilleures pratiques de gestion durable des forêts.

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Établi/Approuvé par	Réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Rome, 23 et 24 octobre 2008
Durée	De 2008 à 2010, avec prolongation éventuelle jusqu'à 2013
Méthodes de travail	À déterminer par le réseau d'experts
Rapport	Une fois par an aux réunions communes des bureaux du Comité du bois de la CEE et de la Commission forestière européenne de la FAO
Responsable de l'Équipe	Sera nommé à la première réunion de l'Équipe
Membre du secrétariat responsable	Kit Prins

**ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES CEE/FAO
PERSPECTIVES DU SECTEUR FORESTIER**

*Référence au Programme de travail intégré: Domaine d'activité 3
Éléments de programme 3.1, 3.4, 3.5*

A. OBJECTIFS

1. Conseiller et appuyer le secrétariat de la CEE/FAO concernant la méthodologie, la mise en œuvre et le suivi des études régionales: Étude sur les perspectives du secteur forestier en Europe et autres études spécifiques.
2. Suivre et analyser les aspects de politique générale de l'utilisation du bois pour la production d'énergie, du matériel utilisé et les conséquences pour le secteur des forêts.
3. Observer l'utilisation faite du bois à des fins énergétiques.
4. Fournir des orientations sur l'offre et la demande de bois et la mobilisation des ressources en bois à l'Équipe spéciale sur l'offre et la demande de bois.
5. Contribuer à la mise en œuvre de la résolution n° 1 de Varsovie sur les forêts, le bois et l'énergie.

B. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS

1. Fourniture d'orientations sur la méthodologie, l'analyse et le déroulement des études sur les perspectives du secteur forestier.
2. Conseils au sujet de publications et de produits en rapport avec l'énergie provenant du bois.
3. Scénarios d'approvisionnement en bois et de production et de consommation de biens et de services provenant de la forêt, tenant compte de tous les facteurs déterminants.
4. Recherches sur le domaine d'activité, à l'appui des études sur les perspectives du secteur forestier et, selon que de besoin, de la prise de décisions politiques.
5. Conseils au secrétariat sur la mise en œuvre de l'enquête commune (CEE/FAO/UE/AIE) sur l'énergie provenant du bois en 2008 et au cours des années suivantes.

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Établi/Approuvé par	Réunion commune du Comité du bois de la CEE et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Rome, 23 et 24 octobre 2008
Durée	De 2008 à 2010, avec prolongation éventuelle jusqu'à 2013
Méthodes de travail	À déterminer par le réseau d'experts. Coopération prévue avec les Équipes de spécialistes CEE/FAO de la surveillance de la gestion durable des forêts et des marchés et de la commercialisation des produits forestiers
Rapport	Une fois par an au Groupe de travail mixte CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques des forêts
Responsable de l'Équipe	Sera nommé à la première réunion de l'Équipe
Membre du secrétariat responsable	Kit Prins

**FORMULAIRE TYPE DE NOTIFICATION À L'INTENTION
DES ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES**

1.	Nom de l'Équipe	
2.	Rapport à	Bureaux/Groupe de travail (date)
3.	Période concernée	... à ...
4.	Responsable/suppléants/secrétariat	
5.	Membres de l'Équipe	
6.	Réunions tenues	(date, lieu, sujet)
7.	Résultats atteints au cours de la période au titre de chacun des points du mandat (préciser le point du mandat et rendre compte des réalisations) et répercussions obtenues	Publications, conseils, séminaires, etc.
8.	Résultats attendus pour la prochaine période au titre de chacun des points du mandat (préciser le point du mandat et indiquer les réalisations attendues)	
9.	Observations, enseignements tirés	
10.	Questions à porter à l'attention des bureaux/Groupe de travail	

Remarques:

- Longueur maximum: deux pages;
- En général, il sera établi un rapport par an, que le responsable de l'Équipe soumettra au Chef de la Section du bois, trois semaines au moins avant la réunion des bureaux communs et 11 semaines avant la réunion du Groupe de travail mixte CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques des forêts (à cause des délais fixés pour la publication des documents);
- Entre autres «questions», il peut s'agir de propositions de modification des mandats (ajout ou retrait de résultats, nouvelles orientations), de la transmission de messages/informations au niveau politique, de propositions d'activités pour d'autres groupes (internes ou externes à la CEE/FAO).
